



## CDI a la place d'un CDD pour mieux te la mettre....

-----  
Par FRANCO3720

Bonjour a tous, j'ai demandé a faire un CDD de 6 mois, pour ensuite avoir la prime de precarité et peu etre meme le chomage.

Au finale mon patron ma fait signé un CDI avec la promesse de faire une rupture conventionnel. J'arrive a la fin de mes 6 mois et il veul plus me faire de rupture conventionnelle il me demande de demissionné, il me la met a l'envers , je perd prime et acces au chomage. Que puis-je fais pour recuperé cette prime ?

-----  
Par osram

Vous préférez le chomage à un emploi ??

Belle mentalité.

-----  
Par janus2

j'ai demandé a faire un CDD de 6 mois

Bonjour,

On ne peut pas demander à faire un CDD ! Pour qu'un employeur propose un CDD, il lui faut un motif de recours tel que le remplacement d'un salarié absent ou un surcroit temporaire d'activité.

Le contrat "normal" d'embauche est bien le CDI, le CDD devant rester l'exception, lorsqu'il est justifié.

Il est donc normal que votre employeur vous ait embauché en CDI.

Quant à la rupture conventionnelle, c'est une procédure amiable qui suppose l'accord des parties, l'employeur n'a donc aucune obligation d'accepter.

Si vous désirez rompre votre CDI unilatéralement, il ne vous reste que la démission.

-----  
Par FRANCO3720

C'est juste un remplacement temporaire du a un surcroit d'activité que je devais faire, car je suis a saint martin et rentre en france definitivement. Tout etait prévu a la base

-----  
Par Henriri

Hello !

Franco vous avez visé un CDD avec sa couverture sociale associée... mais vous avez finalement accepté un CDI (dans la perspective d'un certain arrangement un peu limite)... Mais ça n'a pas marché, vous n'avez donc pas de recours... Votre employeur vous a manoeuvré à son avantage.

A+